

Compte rendu de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Convocation du 06 juillet 2020

Ordre du jour:

- 1-Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020
- 2-Commission communale des impôts directs
- 3-Commission liste électorale
- 4- Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres
- 5-Nombre des membres du CCAS
- 6- Désignation des membres du Conseil d'administration CCAS
- 7-Désignation des délégués RER du Sidobre et Vent d'Autan
- 8- Désignation des représentants au sein du PNRHL
- 9- Désignation des délégués au SIVOM de Brassac
- 10- Désignation des délégués au SMEMAB
- 11- Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal AGEDI
- 12- Désignation du représentant de la Défense militaire
- 13- Désignation du délégué et du référent Station Verte
- 14- Désignation des délégués locaux du CNAS
- 15- Désignation d'un correspondant et d'un suppléant Tempête ERDF
- 16- Désignation d'un correspondant et d'un suppléant Canicule
- 17- Désignation du correspondant communal référent Sécurité Routière
- 18- Désignation du représentant à l'association PEPS'S
- 19- Désignation du représentant à l'ACIR COMPOSTELLE
- 20- Indemnités du Maire et des Adjointes

Présents : Alain BARTHES, Georges MEROU, Pascal MORY, Christophe BASTIE, Agnès SICARD, Pierre MOURET, Robert PASSEPORT, Jérôme JOUGLA, Christiane LAFFAILLE, Richard MARTINS, Frédéric MOURALIS, Valérie SIRVEN, André JULIEN, William AMOURETTE

Absents avec procuration : 0

Absents excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de la séance : Monsieur Jérôme JOUGLA

En ouverture du conseil municipal, Monsieur le maire a demandé aux élus d'observer une minute de silence à la mémoire de Jean-Louis DUCROS, décédé brutalement le 2 mai 2020. Conseiller municipal de 2014 à 2020, il avait renouvelé son engagement au sein de la commune, et avait été réélu lors du 1^{er} tour des élections municipale du 15 mars dernier.

1-Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Barthès, Maire d'Anglès (L.2122-17 CGCT),

Monsieur Robert PASSEPORT est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Monsieur le Maire, procède à l'appel nominal des membres du conseil :

M. AMOURETTE William

M. BARTHES Alain

M. BASTIE Christophe

M. JOUGLA Jérôme

M. JULIEN André

Mme LAFFAILLE Christiane

M. MARTINS Richard

M. MEROU Georges

M. MORY Pascal

M. MOURALIS Frédéric

M. MOURET Pierre

M. PASSEPORT Robert

Mme SICARD Agnès

Mme SIRVEN Valérie

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés :

Absents :

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir :

Madame Christiane LAFFAILLE et Monsieur André JULIEN

Monsieur Pierre MOURET et Monsieur Richard MARTINS

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Il indique que conformément à l'article L.284, le cas échéant, l'article L.290-1 ou L.290-2, le conseil municipal doit élire : 3 délégués et 3 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste incomplète, soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués à élire ou sur une liste comportant autant de noms de suppléants.

Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées (art.L.288 du code électoral). La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ou soit absente ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrages requis.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Liste 1 délégués :

- Alain BARTHÈS

- Christophe BASTIÉ

- Richard MARTINS

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, remet son bulletin de vote, il fait constater au président qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe fournie par la mairie.

Le conseiller dépose lui-même l'enveloppe dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins ou enveloppes déclarés nuls par le bureau, les bulletins blancs ou les enveloppes qui les contiennent ont été signés sans exceptions par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion (bulletin blanc, bulletin ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lequel le votant s'est fait connaître, enveloppe vide). Ces bulletins ou ces enveloppes annexées avec leurs bulletins sont placés dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins :	14
- Bulletins blancs ou nuls :	4
- Suffrages exprimés :	10
- Majorité absolue :	6

Ont obtenu :

- Alain BARTHÈS	9
- Christophe BASTIÉ	8
- Richard MARTINS	8
- Christiane LAFFAILL	1
- Robert PASSEPORT	1
- André JULIEN	1

Monsieur Alain BARTHÈS a été proclamé au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Christophe BASTIÉ a été proclamé au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Richard MARTINS a été proclamé au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Après l'élection des délégués, il est procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

Liste 1 suppléants :

- Georges MEROU
- Robert PASSEPORT
- Christiane LAFFAILLE

Election des suppléants :

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins :	14
- Bulletins blancs ou nuls :	4

- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Georges MEROU 10
- Robert PASSEPORT 10
- Christiane LAFFAILLE 10

En application de l'article L.288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu/

Mme Christiane LAFFAILLE a été proclamée au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Robert PASSEPOERT a été proclamé au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Georges MEROU a été proclamé au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Commission Communale des Impôts Directs (CCID): Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres (DE 2020 022)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

NOMS	NOMS
1-Georges MEROU	13-William AMOURETTE
2-Robert PASSEPORT	14-Serge CAZALS
3-Pierre MOURET	15-Genevieve DUCROS
4-Christiane LAFFAILLE	16-Alain PAUL
5-Agnès SICARD	17-Régine ROUANET
6-Christophe BASTIÉ	18- Bruno BALLAIN
7-André JULIEN	19-André LAUZE
8-Pascal MORY	20-Jocelyne GRAND
9-Richard MARTINS	21-Catherine NOUVEL
10-Jérôme JOUGLA	22-Henri CATHALA
11-Frédéric MOURALIS	23-Marc CABROL
12-Valérie SIRVEN	24-Pierrette BARTHEZ

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Commission liste électorale

Dossier retiré de l'ordre du jour.

Les membres de la commission ne sont pas désignés par le conseil municipal.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (DE 2020 023)

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Alain BARTHÈS président, membre de droit.

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Georges MEROU
- Richard MARTINS
- William AMOURETTE

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Christophe BASTIÉ
- Robert PASSEPORT
- Jérôme JOUGLA

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

**Nombre des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
(DE 2020 024)**

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS (DE 2020 025)

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, monsieur le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Vu l'élection du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux en date du 28 juin 2020,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 10, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste de candidat suivante a été présentée par des conseillers municipaux : **Christiane LAFFAILLE, Robert PASSEPORT, Pierre MOURET, André JULIEN, Frédéric MOURALIS**

Ont été proclamés à l'unanimité membres du conseil d'administration :

Monsieur le Maire Alain BARTHES, Président.

Les conseillers municipaux ci-dessous :

- **Christiane LAFFAILLE**
- **Robert PASSEPORT**
- **Pierre MOURET**
- **André JULIEN**
- **Frédéric MOURALIS**

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Délégués au Syndicat mixte Réseaux d'Ecoles Rurales Sidobre et Vent d'Autan (DE 2020 026)

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder à la désignation de 2 représentants de la commune d'Anglès au Syndicat Mixte RER Sidobre et Vent d'Autan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **désigne** :

-**Monsieur Pascal MORY** titulaire, 2^{ème} adjoint au Maire

-**Madame Valérie SIRVEN** suppléante, conseillère municipale

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation des deux représentants de la commune au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc (DE 2020 027)

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder à l'élection de deux représentants de la commune d'Anglès au Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Ces deux représentants constitueront le collège (Tarn ou Hérault) des communes pour procéder à la désignation de leurs délégués de secteurs au sein des instances délibérantes.

Les élus Pierre MOURET, Richard MARTINS et Frédéric MOURALIS souhaitent être représentants au sein du PNRHL.

Monsieur le Maire propose de procéder au vote pour chaque candidat :

Monsieur Pierre MOURET 10 voix pour - 4 abstentions

Monsieur Richard MARTINS 10 voix pour - 4 abstentions

Monsieur Frédéric MOURALIS 4 voix pour - 9 contre -1 abstention

A l'issue du vote, le conseil municipal **désigne** :

Monsieur Pierre MOURET

Monsieur Richard MARTINS

Pour : 10 / Abstentions : 4 / Contre : 0

Désignation des délégués au SIVOM de Brassac (DE 2020 028)

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de désigner trois délégués appelés à représenter la Commune d'Anglès au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la région de Brassac,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **désigne** :

-**Monsieur Alain BARTHÈS**, Maire

-**Monsieur Christophe BASTIÉ**, 3^{ème} adjoint au Maire

-**Madame Valérie SIRVEN** conseillère municipale

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation des délégués au SMEMAB (DE 2020 029)

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter la Commune au Syndicat Mixte d'Exploitation du Minicar Anglès Brassac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **désigne** :

- **Monsieur Christophe BASTIÉ**, titulaire

- **Monsieur Alain BARTHÈS**, suppléant

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du délégué au syndicat intercommunal A GE D I (DE 2020 030)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 3 juillet 2020 il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I, un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité relevant du collège n°1, doit désigner un délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré **désigne** :

- Monsieur **Pascal MORY**, **2^{ème} adjoint au maire**, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du représentant à la défense militaire (DE 2020 031)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de désigner le nouveau représentant de la défense militaire de la Commune d'Anglès.

Le conseil municipal :

- **DESIGNE** : **Monsieur Pierre MOURET**

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du délégué et du référent Station verte (DE 2020 032)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, la Fédération des stations vertes de vacances invite le conseil municipal d'Anglès à désigner un délégué et un élu référent.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE Frédéric MOURALIS, en qualité de délégué,
DESIGNE Agnès SICARD en qualité d'élu référent.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation des délégués locaux du CNAS (DE 2020 033)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place en janvier 2010 une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National d'Action Sociale.

Il convient suite au renouvellement du conseil municipal de désigner un délégué élu et un délégué parmi les agents.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DESIGNE :

Délégué élu : **Madame Christiane LAFFAILLE**
Délégué agent : **Madame Elise BLANC**

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation d'un correspondant et d'un suppléant Tempête ERDF (DE 2020 034)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux événements climatiques importants, le réseau électrique peut être impacté lors de ces phénomènes météorologiques d'envergure (chutes d'arbre, fils à terre, ...).

Afin de réduire le temps de coupure pour les clients et la difficulté d'accès des techniciens sur les lieux d'incidents, ERDF et l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn ont mis en œuvre deux actions :

- La création d'une base de numéro de téléphone portable (élus de la Commune : le Maire et/ou un de ses adjoints) permettant l'envoi en cas de crise grave de SMS d'information rapide.
- La désignation au sein de chaque conseil municipal d'un correspondant Tempête et d'un suppléant.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DESIGNE :

Monsieur Georges MEROU comme correspondant Tempête,
Monsieur Pascal MORY comme suppléant.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation d'un correspondant et d'un suppléant canicule (DE 2020 035)

La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque « Canicule » en confiant au maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et handicapées de la commune, vivant à domicile et qui en font la demande. Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au préfet, sur sa demande.

Les modalités de ce recensement, énoncées par décret, assignent au maire quatre missions :

- Informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif et de sa finalité
- Collecter les demandes d'inscription
- Assurer la conservation, la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif
- Le communiquer au préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la prévention du risque « Canicule », il y a lieu de procéder à la nomination d'un correspondant et d'un suppléant « Canicule » afin de mettre en œuvre toutes les démarches utiles en cas de crise.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-DESIGNE :

Monsieur Christophe BASTIÉ comme correspondant
Monsieur Richard MARTINS comme suppléant.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

**Désignation du correspondant communal "réfèrent sécurité routière"
(DE 2020 036)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite des élections municipale des 15 mars et 28 juin 2020, il y a lieu de procéder à la désignation d'un correspondant communal « réfèrent Sécurité Routière ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE Monsieur Georges MEROU en qualité de correspondant communal « référent Sécurité Routière ».

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du représentant à l'association PEPS'S (DE 2020 037)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune d'Anglès a adhéré à l'Association PEPS'S pour garantir à long terme la protection de la source d'eau minérale naturelle La Salvetat.

Suite au renouvellement du conseil municipal il convient de procéder à la désignation de deux délégués : un titulaire et un suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE** :

Monsieur Richard MARTINS comme membre délibératif,

Monsieur Jérôme JOUGLA comme membre consultatif et membre délibératif suppléant.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Désignation du représentant à l'ACIR COMPOSTELLE (DE 2020 038)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association de Coopération Interrégionale Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle invite le conseil municipal d'Anglès à désigner un représentant ayant compétence dans les domaines de la culture ou du patrimoine culturel, du tourisme ou de la randonnée et l'environnement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DESIGNE Monsieur Robert PASSEPORT en qualité de délégué représentant la commune au sein de l'ACIR Compostelle.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Indemnités des élus (DE 2020 039)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,
Vu le décret n°2010-761 du 07 juillet 2010,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal, conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 et (le cas échéant) L 2123 24 1 du code général des collectivités territoriales :

- Maire : 40.30 %.
- Adjoints au Maire : 10.70%
 - 1^{er} adjoint
 - 2^{ème} adjoint
 - 3^{ème} adjoint
 - 4^{ème} adjoint

Article 2 : Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du 26 février 2016.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction-Anglès du Tarn

Annexe à la délibération DE_2020_039 du 10 juillet 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2123-20-1 ; Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

	Taux	Montant mensuel brut de l'indemnité
Maire	40.30	1567.43
1 ^{er} adjoint	10.70	416.17
2 ^e adjoint	10.70	416.17
3 ^e adjoint	10.70	416.17
4 ^e adjoint	10.70	416.17

Montant total mensuel des indemnités allouées : 3 232.11 euros.

Pour : 14 / Abstentions : 0 / Contre : 0

Questions diverses :

-Le conseil municipal désigne deux élus référents Covid-19 : Christiane LAFFAILLE et Christophe BASTIÉ

- Monsieur le Maire précise que le détail des budgets 2020 Commune, Eau et Assainissement et Réseau de chaleur ainsi que la liste des commissions communales seront transmis par mail à l'ensemble des élus.

Il précise que les dates du 17 et 24 juillet étant retenues pour des conseils communautaires ou réunion de bureau à Lacaune, Monsieur le maire propose aux élus de voter les budgets le vendredi 31 juillet.

La date du conseil syndical du Réseau d'Ecoles Rurales sera communiqué aux élus délégués par mail. Des convocations officielles leur parviendront prochainement.

-Monsieur Pascal MORY expose au conseil que l'arrivée de la fibre sur la commune nécessite qu'un plan d'adressage soit réalisé. La communauté de communes choisi l'association TIGEO qui a développé un Système d'Information Géographique (SIG). Cette association a déjà aidé la mise en place de l'adressage dans plusieurs communes du Tarn. Le montant total de la prestation sera pris totalement en charge par l'intercommunalité.

Monsieur MORY précise qu'il est chargé par Monsieur le maire de constituer une équipe afin de travailler sur l'adressage de la commune.

Le plan d'adressage a pour objectif la définition d'adresses normées pour l'ensemble des voies de la commune.

Les noms seront définis en réunion puis enregistré sur un fichier Excel. C'est le prestataire TIGEO qui se chargera d'effectuer les mises à jour.

Il précise que la réalisation d'un plan d'adressage s'accompagne nécessairement de la pose de la signalétique correspondante, qui comprend les plaques et panneaux de rue ainsi que la fourniture à chaque habitant de sa plaque numérotée.

Monsieur le Maire informe que ces dépenses de signalétique seront à prévoir au budget 2020 et que le conseil municipal devra voter le plan d'adressage lorsque le travail de Monsieur MORY et de son équipe sera achevé.

- Monsieur AMOURETTE signale que l'entreprise chargée de passer l'épareuse n'a pas débuté et demande à Monsieur le Maire la date d'intervention.

Monsieur le Maire précise qu'elle a commencé et que suite à des pannes successives, l'entreprise a pris du retard. Elle va reprendre les travaux d'ici quelques jours.

- Monsieur Pascal MORY évoque les problèmes de la chaufferie bois : les pompes électriques qui fonctionnent à leur régime maximum alors qu'il devrait s'adapter à la température extérieure, le retour de température est pratiquement aussi élevé que le départ, le silo qui présente des fuites...

Il est essentiel de résoudre les problèmes techniques et d'effectuer les bons réglages.

Monsieur le maire ajoute qu'il est impératif d'améliorer le fonctionnement de la chaufferie bois et d'équilibrer le budget réseau de chaleur sans avoir recours systématiquement à une subvention d'équilibre.

Le schéma directeur du réseau de chaleur réalisé en 2018/2019 sera transmis à l'ensemble des élus.

Monsieur MORY précise qu'aujourd'hui des aides de l'ADEME et de la communauté de communes via le Fonds de concours sont engagées pour accompagner la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la remise à niveau énergétique technique et économique du réseau de chaleur.

Cette AMO permettra de trouver des solutions techniques qui pourraient améliorer le fonctionnement du réseau de chaleur tout en s'assurant du respect des règles et des procédures. Cette prestation sera assurée par le bureau d'études « Débat Best Energies » suivant actuellement le schéma directeur.

Plan de financement :

	MONTANT HT EN €	TAUX
TOTAL AMO	11200	100 %
ADEME	5600	50 %
Fonds de Concours	2800	25 %
Autofinancement	2800	25 %

Monsieur Jérôme JOUGLA demande quel agent communal va remplacer Laurent CHABBERT en tant que référent de la chaufferie bois.

Monsieur le Maire précise qu'une formation avec un technicien spécialisé de la société Compte va avoir lieu avant le début de la saison de chauffe, ainsi tous les agents pourront être formés ou revoir pour certains les consignes d'usage et d'entretien.

-Monsieur le Maire rappelle que la commune a connu l'été dernier des problèmes d'approvisionnement en eau qu'il convient de solutionner pour que la situation vécue l'an passé ne se reproduise pas.

Il précise que le champ drainant de l'Arn est colmaté, une pompe a été placé directement dans la rivière afin d'alimenter le puit.

De plus, une nouvelle fuite est apparue sur la canalisation de la station de pompage. Les deux entreprises en litige sur le sujet des collerettes défectueuses ont trouvé un consensus et les 400 premiers mètres de la canalisation seront remplacés.

- Monsieur AMOURETTE demande à quelle date la compétence eau et assainissement va être transférée à la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise que le transfert sera effectif en 2026.

- Monsieur Frédéric MOURALIS demande des informations sur la réhabilitation du captage des Crouzettes.

Monsieur le Maire précise que la Déclaration d'Utilité Publique date de 2013 et que le délai de réalisation des travaux est largement dépassé. La réhabilitation de ce captage est une obligation mais il est primordial de régler pour l'instant les problèmes d'approvisionnement en eau potable du village.

Monsieur le Maire propose d'organiser la visite de la chaufferie, de la station de traitement d'eau potable et de pompage pour les élus qui le souhaitent.

La séance a été levée à 22h30.